

## **Communication en Conseil des Ministres relative à l'Agenda de notre pays pour la célébration de l'année 2010 proclamée Année Internationale de la Biodiversité (AIB).**

<http://nature-environnement.blogspot.com/2009/07/2010-proclamee-annee-internationale-de.html>

Dans le cadre des approches nouvelles tendant à concilier les impératifs de développement avec l'objectif de préservation de l'environnement, plusieurs forums mondiaux ont été organisés pour encourager et appuyer le développement durable. Lors du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, en particulier, les Etats ont pris l'engagement de ralentir le déclin de la biodiversité d'ici 2010 en raison de ces conséquences néfastes sur la vie, les écosystèmes et les économies.

Pour atteindre cet objectif, lors de la session du 20 Décembre 2006, l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré l'année 2010 "**Année Internationale de la Biodiversité (AIB)**". Il s'agit là d'une initiative qui vise à sensibiliser la Communauté Internationale et l'opinion publique sur une préoccupation mondiale en vue de favoriser la prise de conscience sur l'importance de la conservation de la biodiversité et la nécessité de son utilisation durable.

Situé en grande partie en zone aride (plus de 70% de sa superficie), notre pays possède des ressources génétiques (marines et terrestres) précieuses pour son développement durable, notamment sur les plans de la diversité biologique et de la sécurité alimentaire, mais aussi en termes d'apports de revenus aux populations et au budget de l'Etat. Par nature renouvelables, ces ressources biologiques appartiennent à deux grands ensembles éco-climatiques : les écosystèmes terrestres et continentaux d'une part, et les écosystèmes marins et littoraux d'autre part.

Depuis quelques années, la productivité de ces écosystèmes devient de plus en plus limitée en raison des impacts négatifs des conditions climatiques sévères et du développement d'activités et de pratiques non durables. En particulier, les écosystèmes marins et littoraux subissent des pressions croissantes liées au développement d'activités économiques dans différents secteurs (pêche, énergie, eau, transport, agriculture, urbanisme et tourisme).

Cet ensemble écosystémique renferme notamment les sites exceptionnels des Parcs nationaux du Diawling (PND) et du Banc d'Arguin (PNBA) ainsi que le site non moins important de la Baie de l'Etoile ; des aires écologiques dont les rôles sont reconnus dans le maintien et la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale, sous-régionale et internationale.

En conformité avec les recommandations de l'Assemblée Générale des Nations Unies, notre pays mettra en place pour la commémoration de l'Année Internationale de la Biodiversité **(AIB) un agenda et un comité national.**

L'agenda national comportera des mesures institutionnelles, des visites de sites, des ateliers de formation/information et l'organisation d'événements à caractère transnational et sous-régional.

Un Comité National, composé d'acteurs institutionnels et non gouvernementaux engagés dans le domaine de la conservation de la diversité biologique, sera mis en place pour assurer la supervision et l'orientation des activités relatives à la commémoration de l'AIB.

Au niveau de l'agenda national, ce comité privilégiera d'une part la valorisation des résultats significatifs déjà enregistrés par notre pays en matière de conservation de la biodiversité et d'autre part les actions de sensibilisation susceptibles de bénéficier de financements à notre portée.

Dans le domaine du développement durable, notamment de la zone côtière, la gestion des écosystèmes sensibles du Parc National du Banc d'Arguin, du Parc National de Diawling et de la Baie de l'Etoile ainsi que le processus de planification côtière et ses outils de mise en œuvre sont, d'ores et déjà, des éléments éloquentes pour faire connaître les énormes efforts déployés par notre pays dans l'objectif de contribuer à la dynamique internationale de conservation de la biodiversité.

Telles sont les lignes directrices de l'agenda de notre pays pour la commémoration de l'AIB, à l'instar de la communauté internationale, que je soumets à l'approbation du Conseil des Ministres.

**Dr. Idrissa DIARRA**

Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du développement Durable